



MAIRIE
DE

VISSEC

30770

Tél. / Fax : 04 67 81 50 58

RÉPU
Libér

Envoyé en préfecture le 31/05/2019
Reçu en préfecture le 31/05/2019
Affiché le : *Fraternité* *SLO*
ID : 030-213003536-20190524-201924051-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VISSEC**

SÉANCE DU VENDREDI 24 MAI à 21 HEURES

Le vingt-quatre mai deux mille dix-neuf à vingt et une heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Laurent PONS, Maire.

Présents : Laurent PONS, Roland CAVAILLER, Olivier CAVAILLER, Patrick VALETTE, Hélène CHAHOUR, Yasmine COISSIEUX.

Objet : Projet photovoltaïque SOLARZAC.

Le Maire rappelle le projet SOLARZAC (400 ha de photovoltaïque + méthanation sur le domaine de Calmels – Commune du Cros – 34).

Il présente les motions prises par les élus du Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles, du Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE), du conseil scientifique de l'Entente Causses et Cévennes, du Parc Régional des Grands Causses et de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac.

Les conclusions de toutes ces motions sont défavorables à ce projet.

Le conseil municipal de Vissec, après avoir délibéré :

- Considérant l'impact négatif d'un tel projet sur notre territoire des Causses :
 - ✓ Disparition de terrains agricoles
 - ✓ Mise à mal des paysages de l'agropastoralisme inscrits au Patrimoine Mondial par l'UNESCO, labellisés Grand Site de France du Cirque de Navacelles.
 - ✓ Spéculation foncière empêchant le maintien ou l'installation d'éleveurs.
- Emet un avis DEFAVORABLE à ce projet qui va à l'encontre des efforts de tous les élus qui se sont succédés pendant une trentaine d'années, efforts qui ont abouti à la reconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) de ces paysages et du travail des hommes qui les ont façonnés au travers d'une culture agropastorale de plusieurs milliers d'années.

Délibéré à VISSEC, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire, Laurent PONS

